

Réforme de la politique familiale

BAISSE DU PLAFOND DU QUOTIENT FAMILIAL

Il baissera de 2000 à 1500 euros par demi-part. 1,3 million de ménages, soit 12% des ménages avec enfants, seront touchés, jusqu'à 800 euros par an. C'est une augmentation de l'impôt sur le revenu. Il s'agit en outre de la seconde baisse depuis celle qui, en 2013, avait entraîné jusqu'à 550 euros d'impôt supplémentaire. Augmentation annoncée des recettes publiques : 1 milliard d'euros dès 2014.

SUPPRESSION DE LA REDUCTION D'IMPOT POUR FRAIS DE SCOLARITE DANS LE SECONDAIRE

Elle concerne les familles imposables ayant un enfant qui poursuit des études dans le secondaire : à hauteur de 61 euros par an pour le collège, 153 pour le lycée. 1,6 million de ménages seront touchés. C'est une augmentation de l'impôt sur le revenu. Augmentation annoncée des recettes publiques : 235 millions d'euros dès 2014.

LA PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (PAJE) DIVISEE PAR 2

Les 184 euros de l'allocation de base de la PAJE seront divisés par 2. La mesure s'appliquera pour les enfants nés à partir du 1er avril 2014. Elle concernera : a. les couples avec un seul revenu qui gagnent plus de 3250 euros par mois, et b. les couples avec deux revenus ou les personnes isolées qui gagnent plus de 4000 euros par mois. 280 000 ménages, soit 12% des éligibles à la PAJE, seront touchés. C'est une baisse des dépenses sociales. Economie annoncée pour les finances publiques : 460 millions d'euros dès 2016.

LE CONGE PARENTAL PASSERA AU MONTANT UNIQUE

Il sera obligatoirement partagé entre parents. Le congé parental sera obligatoirement de 2 ans et demi pour le 1er parent : les 6 derniers mois seront réservés au 2nd. Son montant sera unique pour toutes les familles (fin des majorations), à partir des enfants nés le 1er avril 2014. C'est une baisse des dépenses sociales. Economie annoncée pour les finances publiques : 190 millions d'euros en 2016.

AUGMENTATION DU COMPLEMENT FAMILIAL ET DE L'ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL

Le complément familial sera progressivement augmenté de 50% d'ici 2018, pour les familles ayant 3 enfants ou plus, vivant sous le seuil de pauvreté. 385 000 ménages, soit 1,5 million d'enfants, seront touchés. L'allocation de soutien familial sera progressivement augmentée de 25% d'ici 2018. 735 000 ménages seront touchés.

DE NOUVEAUX OBJECTIFS DE GARDE D'ENFANTS

Sont annoncés comme objectifs : 100 000 créations nettes de solutions d'accueil collectif, 100 000 enfants supplémentaires accueillis par des assistants maternels, et 75 000 nouvelles places en école maternelle pour les moins de 3 ans. Aucun financement n'a été annoncé en la matière, alors que la dépense est de l'ordre de 3 milliards d'euros.

L'UDI est contre cette réforme confuse, qui traite les familles en variable d'ajustement budgétaire :

→ Baisser les aides, augmenter les impôts, ne se justifiait pas par l'état des finances de la politique familiale. En réalité, la branche Famille de la Sécurité sociale n'est pas en déficit : elle est en excédent. Son déficit apparent vient d'une ponction de 9,5 milliards d'euros par le Fonds de Solidarité Vieillesse.

→ Ce gouvernement ne connaît que le matraquage fiscal pour rétablir l'équilibre des finances publiques. Ainsi, cette réforme, c'est 2/3 d'augmentation des impôts pour 1/3 de baisse des dépenses, alors que François Hollande s'était engagé le 16 mai à ne pas augmenter les impôts des ménages. La réforme repose en effet sur 1,2 milliard d'euros d'augmentation de l'impôt sur le revenu et sur 650 millions d'euros de baisse des dépenses.

→ En remettant en cause le quotient familial, le gouvernement risque de faire baisser le taux de professionnalisation des femmes, aujourd'hui de 81,2% – l'un des meilleurs d'Europe –, et donc, d'aggraver les inégalités hommes-femmes.

→ Le gouvernement n'a pas assez réfléchi sur la réaction en chaîne que va provoquer la baisse du plafond du quotient familial dans la vie quotidienne de centaines de milliers de ménages. Ils y perdront en effet des aides sociales, la gratuité de cantines municipales et notamment la gratuité de certains centres culturels ou sportifs.

→ En coupant un par un les dispositifs qui permettent aux ménages de faire appel aux gardes à domicile, à l'aide maternelle et aux services à la personne, qui sont pourtant des emplois non délocalisables, le gouvernement détruit des emplois. En divisant la PAJE par 2 pour 280 000 ménages, il enfonce un clou dans le cercueil de ces viviers d'emploi.

Les contre-propositions de l'UDI

- L'UDI est attachée au maintien du caractère universel des aides familiales et propose que seules les allocations familiales pour les hauts revenus soient plafonnées.

- Au lieu de l'austérité pour la politique familiale, l'UDI propose d'investir dans un véritable service public de la petite enfance. Pas d'égalité hommes-femmes sans la possibilité concrète de faire garder ses enfants en bas âge : par ailleurs, la garde à domicile, l'aide maternelle, les services à la personne, les crèches, sont des viviers d'emplois non délocalisables. Il faut donc un mélange inventif de déductions fiscales, de chèques emploi service, de partenariats public-privé, de régies municipales, de crèches d'entreprises et de coopératives relevant de l'économie solidaire.

- Il est incohérent de se focaliser sur la branche Famille, qui ne représente que 17% des dépenses du régime général de Sécurité sociale. L'UDI propose que la branche Famille soit préservée et que la réforme porte en priorité sur les régimes de retraites.